

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE de BEURLAY

~~~~~  
**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Du 13 janvier 2022**

~~~~~

L'an deux mil vingt-deux, le treize janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de BEURLAY, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Gérard GANDAUBER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 13

Date de la convocation du Conseil Municipal : 07 janvier 2022

Etaient présents : Gérard GANDAUBER, Patrick COUDRAY, Annick MOUHÉ, Alain ROULIN, Olivier MACAUD, Sylvie DUMAND, Gaëlle DALAIS, Sophie GUITTON, Emmanuelle BOURGUIGNON, Jean-Michel CHARTRAIN

Pouvoirs : Justine LEMOINE a donné pouvoir à Emmanuelle BOURGUIGNON

Delphine PECOUD a donné pouvoir à Alain ROULIN

Absent : Alexis COTTY

Monsieur Olivier MACAUD a été élu secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- 1- Approbation du PV du 13 décembre 2021
- 2- Délibération - Modification du tableau du Conseil Municipal
- 3- Délibération DECI
- 4- Questions diverses.
- 5- Tour de table

Monsieur le Maire débute la séance par une minute de silence en hommage à M. René BERTON, 3^{ème} adjoint.

APPROBATION DU PV DU 13 DECEMBRE 2021

M. Le Maire soumet à l'approbation aux membres du Conseil le procès-verbal du dernier conseil municipal : approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION MODIFICATION DU TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire propose aux membres du Conseil municipal que le poste de 3^{ème} adjoint exercé par René BERTON ne soit pas remplacé. Mme Delphine PECOUD devient 3^{ème} adjoint dans l'ordre du tableau et continuera de percevoir son indemnité du montant actuel. Le poste de 4^{ème} adjoint reste donc vacant.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Les délégations exercées par M. René BERTON sont réparties entre différents conseillers à savoir :

- Le personnel : Gérard GANDAUBER, Maire
- La voirie et l'entretien du matériel : Jean-Michel CHARTRAIN
- La sécurité et les bâtiments communaux : Patrick COUDRAY et Alain ROULIN et Mmes Sylvie DUMAND et Annick MOUHE pour le suivi du chantier de l'ancienne Mairie et ceux à venir.

Le référent ENEDIS titulaire devient Jean-Michel CHARTRAIN et son suppléant est Emmanuelle BOURGUIGNON.

DELIBERATION DECI

- M. le Maire expose au Conseil Municipal que la commune doit mettre en conformité sa DECI (Défense Extérieure Contre l'Incendie) pour cela elle doit établir un schéma communal. Ce dernier a été établi par la RESE et nécessite la pose de bornes à incendie ou de citernes souples (bâche). Le coût de ces installations représente la somme d'environ 136747 € financés à hauteur de 20 % par la commune et subventionné par le Département et l'Etat pour les 80 % restants.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Questions diverses

- Vu l'implantation des ouvertures à la Mairie, il est difficile pour les employés communaux d'effectuer le nettoyage des vitres. Nous avons donc demandé des devis à des entreprises spécialisées dans ce domaine.
- Des factures d'investissement concernant l'alarme incendie pour la salle des fêtes, ou des honoraires pour la SEMDAS entre autres sont arrivées au début de l'année. Le budget n'étant pas encore voté, le conseil municipal doit délibérer pour accepter le paiement de ces factures.
- M. le Maire indique que les travaux à l'ancienne Mairie vont débiter prochainement et que le dossier CRTE (Contrat de Relance du Gouvernement) est accepté pour la mise en place de la chaudière à granulés à l'école en remplacement de la chaudière fioul actuelle.

Tour de table

Olivier MACAUD

- Le Département a mis en place Un « Plan Santé ». La commune a signalé qu'un local est disponible.
- Les travaux prévus au carrefour de la rue du Chauroy et de la route du Greleau doivent commencer à la fin du mois de janvier 2022.
- Le Syndicat de la Voirie a été sollicité pour faire un classement de notre voirie communale.
- En ce qui concerne l'impasse de la Poste, un devis a été demandé au Syndicat de la Voirie pour d'éventuels travaux.
- L'association des parents d'élèves APEBE veut assurer le local communal mis à leur disposition mais l'assurance demande que ce local soit identifié par une adresse. Il est proposé aux membres du conseil d'attribuer le N° 5, rue René Caillé. Ce qui est accepté à l'unanimité par les membres présents.
- Des boîtes aux lettres sont installées sur le domaine public, il serait souhaitable qu'elles soient enlevées. Un courrier de mise en demeure va être envoyé à la propriétaire.
- Une maison située au hameau de l'Épinard se dégrade fortement et risque de s'effondrer. Il serait bien d'en informer les propriétaires.
- L'achat d'un véhicule adapté, tel camion benne, pour les agents communaux est envisagé.
- Il faudrait aménager devant l'église afin de faire ressortir le parvis nouvellement créé.

Gaëlle DALAIS

- La situation sanitaire à l'école est un peu complexe. Les enfants se font testés régulièrement. Une classe de primaire est fermée car l'institutrice est positive au Covid.
- Des arbres ont été plantés au cimetière dans l'espace végétalisé. Un chiffrage est demandé pour l'installation d'un ossuaire.
- Un administré de la commune se propose de retracer l'histoire des défunts inhumés au cimetière.

Alain ROULIN

- Nous avons consulté des pépinières afin d'obtenir des devis pour des arbustes qui seront plantés dans les parterres situés sur la RD 137 au niveau de l'école
- La chaussée, récemment refaite, rue de Verdun commence à se dégrader. Ce n'est pas normal.

Annick MOUHE

- Je signale qu'un trou s'est formé sur la chaussée à l'intersection de la route du Greleau et de la route de Bords. Il faudra voir pour le reboucher.

Gérard GANDAUBER

- Le repas des aînés qui devait avoir lieu le dimanche 23 janvier 2021 est reporté à une date ultérieure.
- Dans le cadre de la propagation du virus du Covid 19, l'Etat et l'ARS recommandent l'installation de capteurs de CO2 qui permettent de vérifier que le renouvellement de l'air est correctement effectué dans les salles de classe. L'aération des classes se fait régulièrement à l'école.
- La commission de sécurité pour la salle des fêtes doit se réunir le 18 janvier 2022 à la Sous-Préfecture de Saintes.
- Le président de l'association du Moulin a envoyé un courrier annonçant sa démission. Nous étudierons toute proposition pour assurer la pérennité de l'association.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22h30